

La protection de l'eau : une forte sensibilité, une faible implication

Romain Picard

Ces dernières années, la sensibilité environnementale a progressé dans les pays développés. Toutefois, cette forte réceptivité à des idées restées confidentielles jusqu'au milieu du vingtième siècle peine à se traduire par un engagement de masse dans des actions concrètes de protection de l'environnement, mis à part le tri sélectif des déchets qui a largement bénéficié des campagnes d'information et de sensibilisation. Si l'émotion à l'égard des enjeux environnementaux n'est pas feinte, c'est aussi un sentiment d'impuissance qui est partagé par beaucoup. L'enquête réalisée par le CRÉDOC pour le compte de l'Agence de l'eau Seine-Normandie montre ainsi l'attention portée par les Français à la qualité des ressources telles que l'air et l'eau. Elle témoigne de leur sensibilité à la protection des biens naturels. Mais ces opinions ne traduisent pas une forte implication. À peine 10 % ont une proposition affirmée à agir.

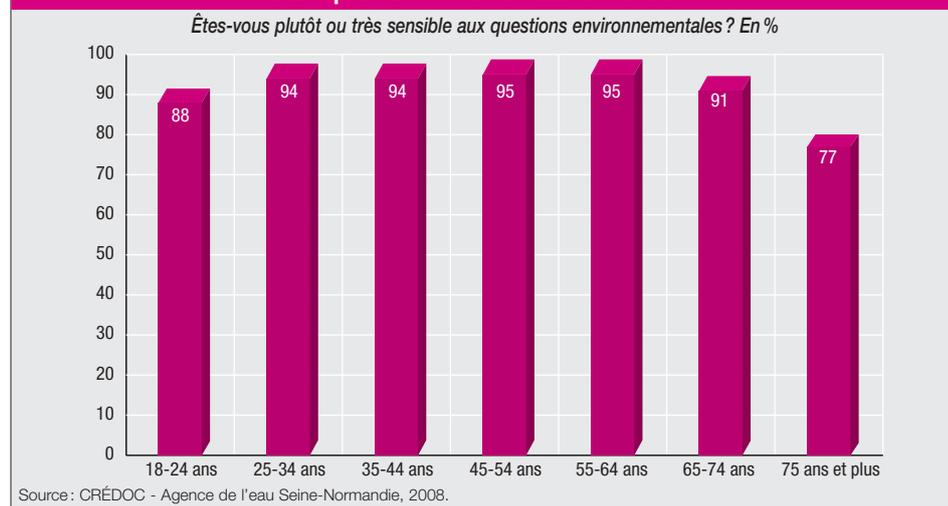
D'une façon générale, c'est par leurs comportements quotidiens que les citoyens pensent pouvoir agir en faveur de la protection de l'eau. Si cet avis est généralisé, le clivage entre urbains et ruraux est très marqué. Les ruraux semblent disposer d'une connaissance plus concrète des enjeux mais ce sont les citadins qui, plus souvent, s'estiment à même d'agir en faveur de la protection de l'eau. En tout cas, les gestionnaires des ressources en eau, mal connus de la population, ont un important travail de sensibilisation à mener auprès du grand public.

Des principes écologiques désormais largement diffusés

La réceptivité des Français aux questions environnementales s'est peu à peu accentuée au cours de la seconde moitié du xx^e siècle et a commencé à se généraliser dans la période récente. Les enquêtes récurrentes menées par le CRÉDOC depuis 1989 (« Conditions de vie et Aspirations des Français ») montrent que l'intérêt porté à la protection de l'environnement ne faiblit pas. Si plus de 90 % des Français expriment une sensibilité forte ou plutôt forte pour les questions écologiques, les 18-24 ans et les seniors se singularisent par une adhésion plus mesurée, comme le montrent les résultats de l'enquête réalisée en 2008 par le CRÉDOC pour le compte de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La sensibilité relativement plus faible des jeunes (88 % contre 93 % en moyenne) s'explique avant tout par un moindre sentiment de responsabilité, les 18-24 ans ne s'estimant pas directement concernés par la préservation des ressources naturelles. Cette opinion évolue avec l'âge : le passage au statut de parent provoque une plus large adhésion aux thématiques environnementales. La plus faible sensibilité des 18-24 ans doit être rapprochée du moindre engagement citoyen de cette tranche d'âge (moins d'intérêt pour les questions politiques et sociales, faible engagement bénévole). Toutefois, les jeunes se singularisent par une capacité de mobilisation spectaculaire à certaines occasions, mais cela reste ponctuel. Les personnes âgées se sentent, elles aussi, moins concernées. Ce phénomène s'explique par le cumul d'un effet d'âge (les seniors se projettent

Les jeunes et les seniors relativement moins sensibles aux questions environnementales



moins dans l'avenir) et d'un effet de génération : le discours environnementaliste ayant émergé dans les années 1970, sa diffusion a été plus limitée chez les personnes qui avaient 25 ans à cette époque.

La protection des ressources naturelles telles que l'eau ou l'air fait partie des enjeux environnementaux majeurs évoqués par les Français. Les résultats de l'étude auprès des habitants du bassin de Seine-Normandie sont proches des opinions recueillies dans l'enquête CRÉDOC-IFEN « Conditions de vie et Aspirations des Français 2007 ». Ils montrent que le souci de la qualité de l'air devance largement l'intérêt porté à la question de la pollution de l'eau (26 %). Cependant, les opinions divergent très largement sur l'implication individuelle vis-à-vis des enjeux écologiques.

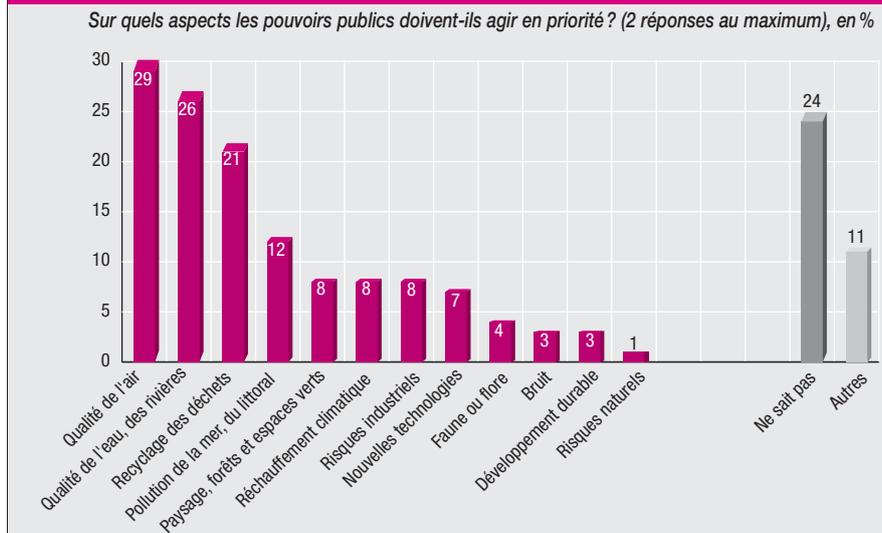
Un sentiment d'impuissance

En dépit de leur forte sensibilité aux questions d'environnement, près de 55 % des résidents du bassin Seine-Normandie se sentent désarmés pour agir tandis que moins de 10 % déclarent avoir une action résolue pour protéger les ressources et les milieux aquatiques.

Deux critères jouent fortement sur le sentiment de capacité à agir : le niveau de revenu et le niveau de diplôme. Seulement 34 % des résidents du bassin de Seine-Normandie dont les revenus du foyer sont inférieurs à 1 000 € par mois s'estiment en mesure d'agir en faveur de la protection de la ressource alors que ce taux passe à près de 58 % dès lors que les revenus sont supérieurs à 3 000 €. À mesure que leur niveau d'études augmente, les résidents du bassin sont eux aussi plus souvent enclins à penser qu'ils disposent d'une réelle capacité à agir par eux-mêmes.

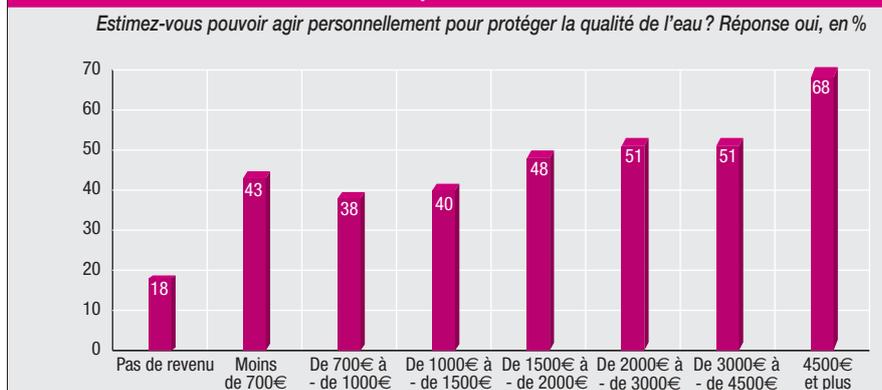
Les Franciliens sont les moins conscients de la dégradation de la qualité de la ressource en eau (31 % contre 58 % chez les résidents des autres régions du bassin Seine-Normandie). Pourtant, ils estiment dans une plus large part (49 % contre 43 %) disposer d'une certaine capacité d'action pour améliorer la protection de l'eau. Cela s'explique par le fait que la part des urbains diplômés disposant de hauts revenus est plus élevée en

La préservation de la qualité des ressources naturelles est privilégiée par les résidents du bassin Seine-Normandie



Source : CRÉDOC - Agence de l'eau Seine-Normandie, 2008.

Le sentiment de capacité d'action est plus fort à mesure que le revenu s'élève



Source : CRÉDOC - Agence de l'eau Seine-Normandie, 2008.

Île-de-France et que leur situation sociale leur offre plus d'opportunités d'actions dans différentes sphères, comme celles de l'entourage, du monde professionnel et associatif.

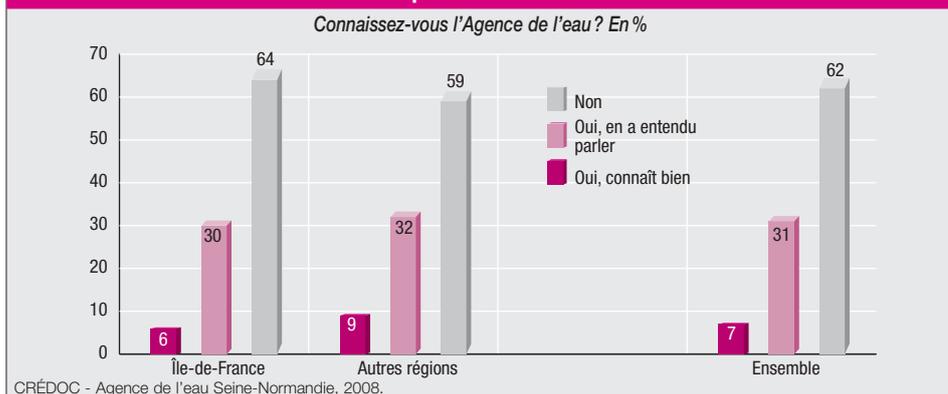
Une méconnaissance des gestionnaires de l'eau

La faible mobilisation des populations dans les actions concrètes de protection doit être mise en rapport avec la méconnaissance du contexte institutionnel de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Dans la mesure où l'attention portée à l'eau en tant que bien commun n'est pas feinte, le sentiment d'impuissance admis par une part importante de la population (53 %) s'explique en partie par la difficulté qu'éprouvent les résidents à distinguer les acteurs clés du dispositif. Les missions et actions menées par les agences de l'eau ne sont connues que

d'une minorité. Il en résulte une méconnaissance des enjeux liés à l'eau et des programmes de protection. Cela réduit beaucoup la portée des campagnes de communication et d'information menées par les agences auprès du grand public. Dans le bassin de Seine-Normandie, une très faible part des résidents est en mesure de citer l'une des priorités du nouveau schéma directeur de l'Agence de l'eau, malgré la large diffusion d'un dépliant informatif au printemps 2008. D'ailleurs, seulement 7 % des habitants déclarent bien connaître l'Agence de l'eau.

Ce résultat est fortement influencé par le poids des Franciliens, qui représentent les deux tiers de la population concernée : seuls 6 % connaissent bien l'Agence de l'eau Seine-Normandie. De par la place qu'occupe la gestion de la ressource en eau dans les zones rurales, l'Agence de l'eau bénéficie d'une plus forte notoriété au sein des

Les Franciliens sont peu nombreux à connaître les acteurs de la gestion et de la protection de l'eau



populations agricoles et des territoires où la densité de population est faible. Indépendamment du lieu de résidence, les personnes disposant d'un faible revenu sont plus nombreuses à ne pas connaître l'Agence de l'eau (72 % des personnes dont les revenus du foyer sont inférieurs à 1 000 € par mois contre 62 % pour l'ensemble de la population). Cet effet du revenu est amplifié par celui du niveau d'études.

Les gestes du quotidien privilégiés pour protéger la qualité de l'eau

D'une manière générale, les habitants polarisent leurs préoccupations sur les compagnies et les services de distribution de l'eau potable, à travers le prix et la qualité de l'eau distribuée, plutôt que sur la protection des ressources. Les Franciliens portent ainsi une plus grande attention à la qualité de l'eau en général (évoquée par 17 % d'entre eux), ainsi qu'aux préoccupations liées à la présence de produits toxiques (17 %). Ces deux priorités traduisent un souci d'amélioration de la qualité de l'eau potable. Ce sont surtout les résidents des villes de plus de 100 000 habitants qui évoquent plus souvent la qualité, la présence de produits toxiques ou l'épuration.

À l'inverse, les préoccupations liées à la gestion de la ressource sont moins citées par les urbains et par les personnes les moins diplômées, même si les inquiétudes liées à l'eau d'alimentation restent prioritaires pour tous les habitants, Franciliens ou non.

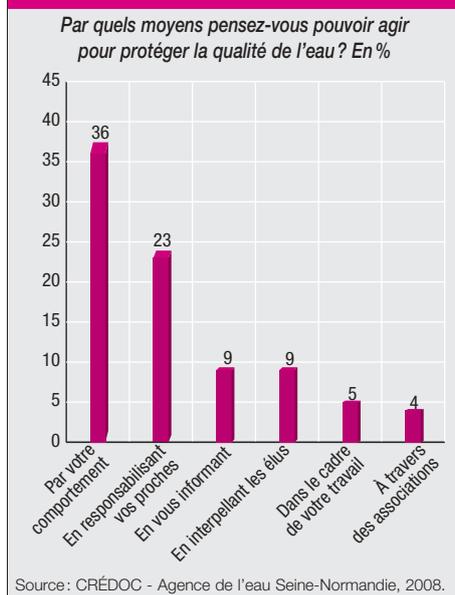
Les comportements de chacun et la responsabilisation des proches sont considérés comme les principaux vecteurs de l'amélioration de la protection de la qualité de l'eau: les habitants privilégient la

pédagogie, la communication et l'information pour se sentir plus impliqués. Il n'y a pas de différences notoires sur ce point entre les avis des Franciliens et des résidents des autres régions.

Afin d'évaluer la propension à agir des résidents du bassin de Seine-Normandie, il leur a été demandé dans un premier temps de juger de l'acceptabilité d'un effort financier des pouvoirs publics équivalent à un montant de 25 € par habitant et par an dans le but d'atteindre les objectifs européens de bonne qualité des rivières et des nappes dès 2015. Puis ils ont été invités à livrer leur opinion sur un effort financier équivalent à 100 € par habitant et par an pour aboutir au bon état de l'intégralité des rivières et des nappes dès 2015.

Près de 68 % des habitants du bassin se montrent ouverts à l'idée d'une hausse de 25 € mais seulement 27 % à l'idée

L'amélioration des comportements individuels est privilégiée au détriment des actions militantes ou collectives



d'une hausse de l'effort financier de 100 €. Dans la mesure où cette question fut généralement comprise comme un « consentement à financer » la protection de la ressource, les niveaux de revenu des personnes interrogées influencent fortement les résultats. Les Franciliens, qui disposent en moyenne de revenus plus importants, sont plus nombreux (71 % contre 62 % des résidents de Picardie et de Normandie) à accepter que l'on augmente de 25 € par habitant les moyens financiers alloués à la protection de l'eau.

Le revenu et le niveau d'études sont déterminants

On sait que les niveaux de revenu et de formation sont de forts détermi-

Qu'est-ce que les Agences de l'eau ?

Les Agences de l'eau sont des établissements publics du ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement durables dont la mission est de financer les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques. Pour ce faire, elles perçoivent des redevances auprès de l'ensemble des usagers de l'eau. Celles-ci sont redistribuées sous forme d'avance et de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel. Il existe six Agences de l'eau en France (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie) qui interviennent sur sept bassins hydrographiques. Le territoire de l'Agence de l'eau Seine-Normandie comprend les bassins hydrographiques de la Seine et des fleuves côtiers normands soit :

- 25 départements, 8 régions ;
- 17 millions d'habitants ;
- 40 % des activités industrielles du pays ;
- 50 % du trafic fluvial national ;
- 60 000 km² de terres agricoles.

Les agences de l'eau et leur comité de bassin (parlement de l'eau à l'échelle des bassins) sont également en charge de l'élaboration de la politique de gestion de la ressource que la directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) oblige à soumettre à la consultation du public. Ainsi, les ménages de France métropolitaine ont reçu au printemps 2008 un dépliant contenant une note d'information relative aux nouveaux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, ainsi qu'un questionnaire détachable.

nants de l'adhésion des Français aux politiques publiques. Mais, pour la protection des ressources en eau, la propension à payer est déterminée principalement par le niveau d'études, tandis que pour la propension à agir, c'est l'effet du revenu qui est le plus puissant. Par exemple, les enseignants sont plus enclins à juger les impôts acceptables tandis que les artisans et commerçants, qui disposent de revenus comparables, y sont beaucoup plus réticents. À l'inverse, la capacité à agir dépend fortement de la sensibilité à l'environnement, elle-même très corrélée aux revenus des ménages.

Désarmés, sensibles ou résolus

Une répartition des résidents du bassin hydrographique Seine-Normandie en trois classes permet de mieux apprécier les clivages existant entre les différentes représentations de l'action citoyenne en faveur de l'environnement.

Les « désarmés » (57%)

Les individus appartenant à cette classe se distinguent par leur sentiment d'impuissance vis-à-vis de l'environnement. Ils forment la majorité de la population du bassin. Ils sont réticents à l'idée de financer, même en partie, un plan supplémentaire de protection de la ressource, ce qui s'ex-

plique notamment par leur faible niveau de revenu. Ce sont plutôt des jeunes et des retraités et ils disposent d'un niveau d'études assez bas. Ils se disent moins sensibles à l'environnement qu'en moyenne.

Les « sensibles » (34%)

Plus soucieux des questions environnementales, les sensibles pensent pouvoir agir par eux-mêmes pour protéger la ressource en eau. Toutefois, les moyens d'actions évoqués restent plutôt limités : ils envisagent avant tout d'améliorer leur comportement individuel (85%) ou encore de responsabiliser leurs proches (55%), mais ils restent peu sensibles à des actions plus impliquantes. Les 45-54 ans disposant d'un niveau d'éducation moyen ou supérieur sont surreprésentés dans cette classe : le degré de sensibilité à l'environnement est fortement corrélé au niveau de revenu.

Les « résolus » (9%)

Très sensibles aux thématiques environnementales, les résolus sont caractérisés par les moyens d'action qu'ils évoquent et leur inclination à juger acceptable un programme de protection de l'eau équivalent à 100 € par an et par personne. Ils privilégient les actions militantes à travers des associations, en interpellant les élus ou encore dans le cadre de leur travail. Ils

disposent d'un niveau d'études élevé bien que leurs revenus soient comparables à ceux des « sensibles ». ■

Pour en savoir plus

● Les principaux éléments de cet article sont tirés de l'enquête réalisée par le CRÉDOC à l'automne 2008 pour le compte de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Cette enquête s'inscrivait dans le cadre d'une démarche post-consultation destinée à dresser le bilan de l'envoi du dépliant contenant une note d'information relative aux nouveaux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, et du questionnaire détachable, adressé à tous les foyers du bassin Seine-Normandie.

● Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 1 400 personnes réparties dans les 6 régions du bassin Seine-Normandie : Haute-Normandie, Basse-Normandie, Centre, Île-de-France, Picardie, Champagne-Ardenne et Bourgogne. L'échantillon se décomposait en un sous-échantillon de 400 personnes de l'Île-de-France, et cinq sous-échantillons de 200 personnes pour les autres régions du bassin. Les résultats de l'enquête ont été redressés pour être représentatifs de la population réelle du bassin de Seine-Normandie.

● Voir aussi :

– La maîtrise des consommations dans les domaines de l'eau et de l'énergie. Les politiques publiques face aux comportements des consommateurs. Anne Dujin, Guy Poquet, Bruno Maresca. CRÉDOC, *Cahier de Recherche* n° 237, 2007.

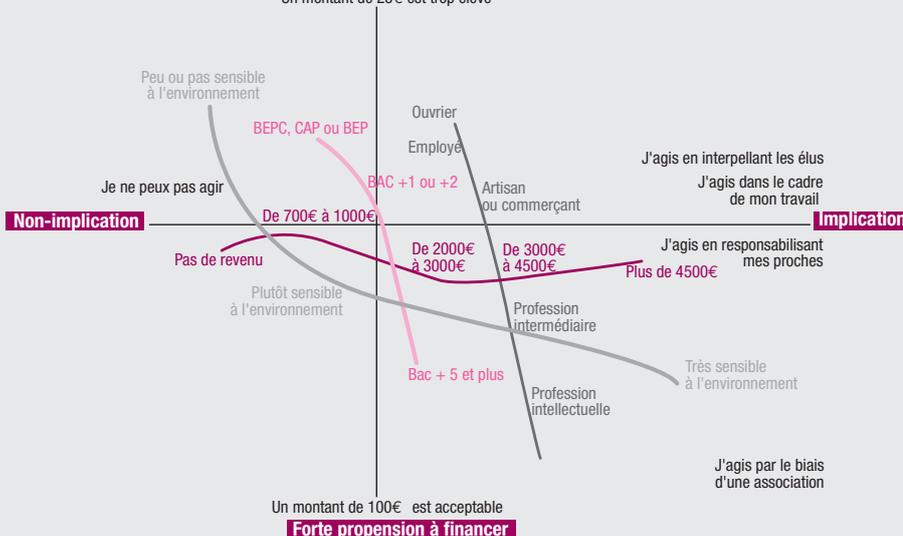
– Les nouveaux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ainsi que les résultats de l'étude sont consultables sur le site de l'Agence de l'eau Seine-Normandie : www.eau-seine-normandie.fr/

La capacité d'action est corrélée aux revenus et le consentement à financer, au niveau d'études

Analyse factorielle de l'enquête menée auprès des résidents du bassin Seine-Normandie

Faible propension à financer

Un montant de 25€ est trop élevé



Source : CRÉDOC - Agence de l'eau Seine-Normandie, 2009.

Grille de lecture : le niveau de diplôme et l'échelle des catégories socioprofessionnelles sont corrélés à la propension à financer le niveau de revenu et la sensibilité à l'environnement sont corrélés au degré d'implication.

CRÉDOC Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques

Tél. : 01 40 77 85 01
relat-presse@credoc.fr

Diffusion par abonnement uniquement
31 euros par an
Environ 10 numéros

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

Commission paritaire n° 2193
AD/PC/DC

www.credoc.fr